



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 25 juin 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 25 juin 2025 à 18h25, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 18h25.

0-2 Adoption de l’ordre du jour

M.B. 2025-06-25-186

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’adopter l’ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l’ordre du jour
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Adoption du règlement 2025-364
130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION



400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110-1 Adoption du règlement 2025-364

M.B. 2025-06-25-187

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bouchette souhaite adopter un règlement intitulé « Règlement numéro 2025-364 relatif à la collecte des matières résiduelles »;

CONSIDÉRANT que règlement vise à encadrer la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2025 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours juridiques complet avant la présente séance conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement, y renonce à sa lecture, et consentent à ce que celui-ci soit adopté à la présente séance, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Pascal Saumure et résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2025-364.

QUE le règlement numéro 2025-364 entre en vigueur dès son adoption.

110	Conseil municipal
130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines



200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

1100 Levée de la séance

M.B. 2025-06-25-188

Sur la proposition de Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 18h27.

Adoptée à l’unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim